AU CLUB DE VOLLEY-BALL

Le club de volley-ball de STE-ANASTASIE a été récemment réorganisé sous l'impulsion de sa nouvelle présidente, Mme SCHNEIDER.
Les entraînements pour les adultes se dérouleront chaque lundi soir, à partir de 19 heures.
Les personnes souhaitant participer à cette activité pourront obtenir des renseignements en téléphonant à la présidente au : 94.72.20.34.

CLUB DE TENNIS

Après la dernière assemblée générale du club de tennis, les membres et futurs membres sont informés que les cartes sont à leur disposition aux mêmes conditions qu'en 1991.
Pour tous renseignements, s'adresser soit au Docteur CORBIER Michel, Président, soit à Madame MORIN, Trésorière (94.72.24.05.).

DEFENDEZ LA PROVENCE

DEBROUSSAILLEZ

CLUB DES RANDONNEURS PEDESTRES
REUNION DU 14 JANVIER

Le but principal de la réunion était l'établissement du calendrier des marches :
- marches d'une demi-journée, tous les mardis matin ;
- marches de la journée, le vendredi, toutes les deux semaines.

Le projet retenu pour le mois de juin (séjour d'une semaine dans le VERCORS) a également été abordé. La date du départ a été fixée au 21 juin. Vingt-sept personnes se sont inscrites pour ce voyage qui nous promet de belles randonnées.
Selon la tradition, la réunion s'est terminée de façon fort sympathique par la dégustation de la galette des rois, accompagnée d'un vin frais et pétillant.

42ème EDITION DE L'EPREUVE
CYCLISTE PARIS-NICE

Le vendredi 13 mars se déroulera la 6ème étape MARSEILLE-TOULON du PARISNICE. Cette course traversera STE ANASTASIE dans le sens :
BESSE-FORCALQUEIRET (déviation).
Heure prévue de passage :
entre 14 H 30 et 15 H.

CHRONIQUE PROVENCALE

UNO ENGUENTIERO A STA ESTAGIE ? (SEGUIDO)

Mai, d'unei agueroun l'ideio de preparar l'enguent dins lei pegoulieros estraillados dins lei coualos e de lou vendre sus lei mercats. Es coumo aquo que trouvam deis enguentieros (vo puslèou ce que n'en resto) sus lei coumunos d'Evenos, lou Revest, la Cadiero, lou Castalet, lou Booucet, Signos.
Prochi de Sta Estagié n'a uno sus la coumuno de Rocobaroun oou luec-dich la Verarié, long doou valat a 50 m de la Bastido grosso que soun d'adoubar, souto lei terrans d'espouart. Uno enguentiero si fasié en bastissent primier uno fabi grosso, facho eme de tèoules ligats d'argielo, renversado sus uno peiro plato que li raiavo l'enguent. Tout à l'entour de la fabi un fougaou en fourmo de miejo-luno. Tout aquo enveloupat per uno coustrucien de peiros secos curbido de terro.
Per faire anar l'enguentiero si metié dedins la fabi lou bouss de cade chaplat en pichots moucèous. Un cooup la babi tapado, garçavoun fuec dins lou fougaou que s'entretenié quoouquei jours tant que l'enguent raiavo.
L'enguentiero servié mai d'un cooup, mai quouro falié querre lou bouas trooup luench ero abandounado e l'enguentier n'en bastissié uno aoutro a n'un endrech tout plen de cade. Mai, recuperavo lei tèoules de la primiero, que n'avié pas de n'en croumpar d'aoutrei e de lei carrejar de la vilo.
Es per aquo que la mager part deis enguentieros que rescoutram per coualos soun prefoundados, franc dei darnieros bastidos que soun restados en l'estat que leis enguentiers leis an leissados dins leis annados 50.
A l'ouro d'aro tout aquo si fa plus. L'a eencaro uno fabrego dins Cevenos que distilo l'enguent per fins de lou vendre ei sabouniers, farmacians, labouratoris que nen fan dei sabouns e champouins especiaous per lei suens de la pèou e dei pèous e d'aoutrei prouduchs farmacèoutics.
Vias que l'oli de cade que nous ven doon founs dei temps a encaro d'avenidour davans elo.
RESUME : Un four à cade est constitué d'une jarre bâtie de tuiles avec un four à bois sur l'arrière. Quand le bois de cade était épuisé tout autour, "l'enguentier" la rebatissait plus loin en récupérant les tuiles. Très peu sont donc bien conservées. Actuellement l'huile de cade, préparée en usine, est toujours employée en pharmacie : savons, shampoints etc...

R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

SAINTE-ANASTASIE

Le Pont-Neuf vu du Pré de la Font.

BULLETIN MUNICIPAL

N°31 JANVIER 1992

LE MOT DU MAIRE

La voie rapide BRIGNOLES-CUERS vient d'être ouverte à la circulation. Cette belle réalisation du CONSEIL GENERAL désenclave heureusement le Centre VAR, le Canton et notre Commune.

Il s'agit là, incontestablement, d'un nouvel atout, qu'apprécient déjà, tous ceux que leur emploi contraignait, jusqu'à ces dernières semaines, à de longs, tortueux et pénibles trajets journaliers vers TOULON.

Mais, toute médaille a son revers et celui qui aujourd'hui nous échoit est de taille, puisqu'il compromet gravement et durablement la sécurité de tous : piétons, automobilistes, cars de transport scolaire...

En effet, la traversée, entre STE-ANASTASIE et FORCALQUEIRET, de cette route à forte affluence, s'avère d'un usage particulièrement périlleux (déjà deux accidents mortels).

Cette situation, il est vrai nouvelle, exige d'urgents aménagements tels que passage protégé, éclairage, signalisation, ceci bien sûr en l'attente d'une solution définitive qui, à terme, ne saurait être que la réalisation d'un véritable rond-point de confluence.

Dans un premier temps et indépendamment d'autres interventions plus administratives, j'ai alerté notre Député Hubert FALCO qui a immédiatement accepté de soutenir fermement notre action dans les instances départementales.

Enfin sachons que d'autres communes partagent notre inquiétude ; c'est le cas notamment de FORCALQUEIRET dont le Maire s'est déjà exprimé sur ce sujet.

Pour l'heure, soyez assurés qu'avec le Conseil Municipal, je ne négligerai rien qui puisse nous permettre d'atteindre notre objectif.

J.P MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JANVIER 1992

ETAIENT PRESENTS : MM.MORIN.BROSSAUD.REMY. CUENOT.ABELLO.RAYNAUD.DEHAYE.FORISSIER. ISTRIA.CORBIER.TOSELLO.LALANDEC. MMES LAURENT.BOCQUET.

ORDRE DU JOUR :

1. MODIFICAITON DU P.O.S. ARRETE.
2. REORGANISAITON DES COMMISSIONS.
3. OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE.
4. MAJORATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES PAR LA COMMUNE.
5. CONVENTION ENTRE L'ODPA ET LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX.
6. AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE (SALLE DE REUNION).

1. MODIFICATION DU P.O.S. ARRETE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet du P.O.S. révisé a été élaboré et présente le nouveau projet modifié en précisant:
- que par délibération du Conseil Municipal du 05/07/91 le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du P.O.S.
- que Monsieur le Préfet du VAR, par lettre en date du 10/10/91, a émis des observations sur la révision du P.O.S. arrêté par délibération du Conseil Municipal du 05/07/91.

Le Maire explique qu'après examen de cette lettre, de nouvelles modifications ont été convenues et les soumet au Conseil Municipal aux fins d'approbation en précisant que celles-ci portent sur les points suivants :
- réduction des zones NB aux lieux-dits Colombades, Bon Jeu et Fabres.
- affectation d'un numéro 10 d'opération pour emplacement réservé.

REGLEMENT :
- UD3 et ND3 : interdiction d'accès sur la RD 15.
- UC4 3) : réseaux à enterrer.
- UC12 : la S.H.O. prise en compte est "nette".
- NB : caractère de la zone : définition donnée par l'article R.123.18 b du Code de l'Urbanisme.
- NC 1.1.4. : suppression de "ou non".
- NC6 : suppression recul de 20 m de l'axe du RD 560.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification du P.O.S. arrêté.

2. REORGANISATION DES COMMISSIONS URBANISME. EQUIPEMENT. P.O.S.

Président : M. CUENOT Michel
M. ABELLO Jean-Baptiste
M. REMY Lucien
M. RAYNAUD Lucien
M. ISTRIA Alexandre
M. TOSELLO Daniel

FINANCES COMMUNALES
Président : M. DEHAYE Robert
Mme BOCQUET Yvonne
M. LALANDEC Pierre

BUREAU D'AIDE SOCIALE. CULTURE.
Présidente : Mme LAURENT Marie
M. LALANDEC Pierre
M. ABELLO Jean-Baptiste
M. DEHAYE Robert

ECOLES
Président : M. CORBIER Michel
Mme BOCQUET Yvonne
M. BROSSAUD Armand
M. TOSELLO Daniel

PREVENTION INCENDIE
Président : M. REMY Lucien
M. BROSSAUD Armand
M. ISTRIA Alexandre
M. LALANDEC Pierre

VILLAGE
Présidente : Mme BOCQUET Yvonne
M. ABELLO Jean-Baptiste
M. RAYNAUD Lucien
M. TOSELLO Daniel

VIE ASSOCIATIVE. INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
Président : M. BROSSAUD Armand
M. LALANDEC Pierre
M. RAYNAUD Lucien
Mme LAURENT Marie
M. DEHAYE Robert
M. TOSELLO Daniel

APRES LE BRUIT, LA RUMEUR...

Des commérages dignes de foi nous permettent aujourd'hui d'affirmer avec certitude la réalité et l'immense richesse du patrimoine historique de notre village.
Suite à la parution, dans le bulletin municipal de décembre 1991, de l'annonce des fabuleuses découvertes, des langues se sont déliées, des oreilles se sont ouvertes, une prise de conscience collective commence à apparaître, des vocations s'éveillent et les bonnes volontés se manifestent chaque jour davantage.
Mais comment exploiter toutes ces découvertes, les rendre spectaculairement publiques... ?

Dans la cabine de projection.

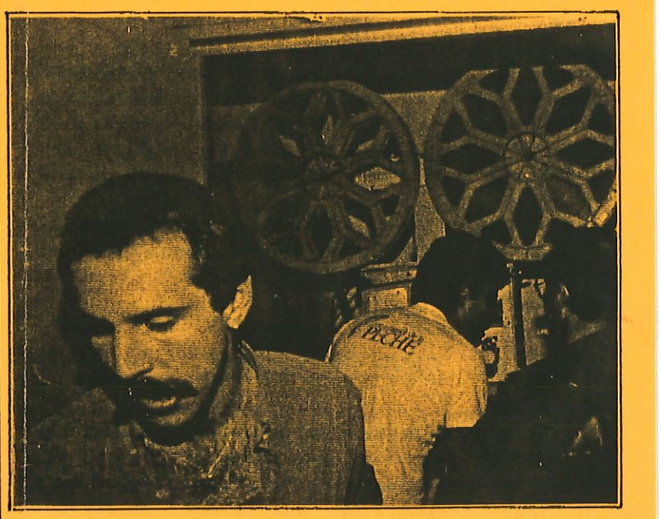

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES CIGALES

L'assemblée générale du club des Cigales a connu un grand succès le 12 de ce mois, à la salle polyvalente : 120 personnes présentes avec la participation de nombreux Conseillers et Adjoints et de M. MORIN, Maire qui a présidé cette réunion. Le rapport moral et financier laisse apparaître une bonne et saine gestion financière du club. Le nouveau bureau est légèrement remanié : Président M. FADDA, Vice-Président, M. NADAL, M. GUITTON, et Mme BOCQUET, Trésorière.
Au conseil d'administration élection de Mme et M. MAZEYRAT.
Les activités manuelles continuent :
- lundi après-midi : peinture soie,
- mardi après-midi : couture, broderie, crochet,
- mercredi après-midi : bibliothèque,
- jeudi après-midi : émaux.

Les personnes intéressées par la photo peuvent se mettre en rapport avec M. MAZEYRAT, tél.94.72.22.71.
Pour embellir cette réunion, la salle polyvalente a été décorée ; une exposition a été réalisée par nos activités, peinture, émaux, ouvrages au crochet, broderie etc...
Une tombola avec douze lots a été tirée précédant les couronnes des Rois, oreillettes et mousseux.
Noter que notre club organise sa première sortie de l'année, le vendredi 14 février pour visiter le parc Phoenix à NICE.
Inscriptions jusqu'au 7 février.
TEL.94.72 20.33.

Ce parc unique en EUROPE s'étend sur 7 hectares. A voir une serre géante de 25m² de hauteur, 7000m² de surface dans laquelle vous pourrez admirer des arbres et des plantes exotiques venant de différents continents de notre planète.

BASKET

Bon début pour nos Poussines en championnat du VAR lors des matches aller, 3 victoires sur les 5 rencontres.
Rappelons que nos Poussines débutent leur première année.
Moins bons, nos Poussins, qui prennent la compétition pour un amusement récréatif, auront peut-être un réveil prometteur.
Un grand coup de chapeau à nos Cadets qui terminent la qualification en régional à la 2ème place, derrière la Grand Club Varois HYERES/ TOULON. Le championnat commence pour eux en excellence Cadets. Tous nos voeux de réussite.
Quant à nos Minimes, après un début de saison très dur, ils vont certainement reprendre le chemin de la réussite pour leur championnat qui débute le samedi 11 janvier 1992.

LES ROIS AU BASKET

Sous la présidence de Guy BRUZZONE, les basketteurs et supporters se sont réunis à la salle polyvalente, pour fêter les Rois. Le Maire a assisté à cette fête et a présenté ses voeux à tous ces sportifs.

L'ilôt de la Place de Naple.

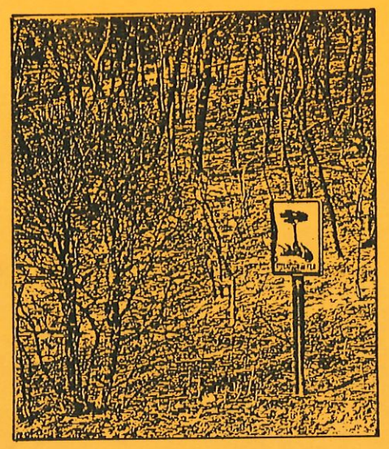

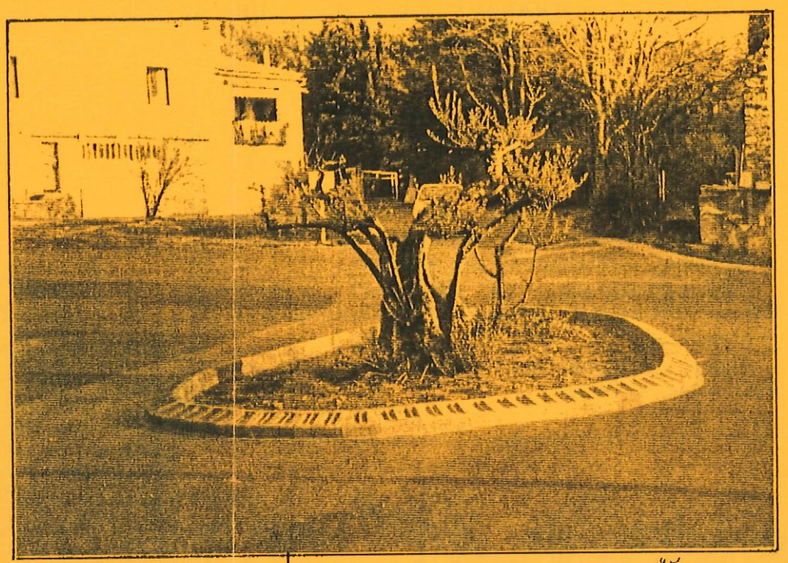

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES

L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 14 février à 19 H à la salle polyvalente. Tous les membres et toutes les personnes intéressés sont invités à y assister.

LA VIE AU VILLAGE

UN VILLAGE QUI MONTE

La projection du film "CROC BLANC" sur les écrans du village a attiré 121 spectateurs.
STE-ANASTASIE a ainsi battu le record d'affluence du VAR pour ce film !
Aucun village n'a mieux fait !
Qui disait que nos concitoyens étaient pantouflards et savouraient le farniente de douceureuses soirées devant leur écran de télévision ?
Rien ne les arrête, ni le brouillard, ni le froid, ni la pluie, ni le givre...
Nos séances de cinéma connaissent une honnête affluence, supérieure à la moyenne varoise.
Il est vrai que les films projetés figurent sur les affiches des grandes villes... pour un prix deux fois moindre.
Alors pourquoi se priver de cinéma, surtout quand il vient à domicile et que la programmation est faite sur un très court laps de temps pour éliminer les "navets" et présenter des films qui vaillent le déplacement ?

SUR LES ECRANS DE STE-ANASTASIE LE CINEMA DU SOLEIL

LUNDI 20 JANVIER : "JAMAIS SANS MA FILLE"
Une enfant de parents d'origines différentes et divorcés ; disputée par le père et la mère. Très beau film, émouvant.

LUNDI 3 FEVRIER : "LA TOTALE" avec Miou-Miou, Thierry LHERMITTE, Eddy MITCHEL, Michel BOUJENAH. L'histoire d'un couple sans histoire dont le mari, agent secret, mène une double vie. Quiproquos, situations ambigües et amusantes. Film sorti en décembre 1991.

LUNDI 17 FEVRIER : "MA VIE EST UN ENFER"
Film de Josiane BALASKO avec Josiane BALASKO et Daniel AUTEUIL. Inspiré du thème de FAUST revu, corrigé et actualisé. Musique de rita MITSOUKO.

LUNDI 2 MARS : "BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS". Dernier film de WALT DISNEY. Des bons, des méchants, de la tendresse, des effets spéciaux remarquables.
Un film pour enfants d'abord mais que les parents ne regretteront pas d'avoir vu avec leur progéniture.
Un ensemble de film de choix à ne pas manquer.

3. OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'opportunité de modifier les statuts de l'Office Municipal de la Culture.
L'article 2 sera modifié comme suit :
Cet office a pour but :
- de coordonner les différents programmes artistiques ou culturels organisés par les associations et la Commune ;
- de favoriser les initiatives propres au maintien des traditions locales ou régionales ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine collectif ;
- d'intéresser le Conseil Municipal à la tenue de spectacles ou manifestations à caractère culturel ;
- de favoriser la coopération et les échanges socio-culturels au niveau communal, régional, national et international ;
- de participer éventuellement au financement de spectacles ou d'activités ponctuelles à caractère culturel.

4. MAJORATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES PAR LA COMMUNE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par Mme DAVID Elisabeth, Institutrice à l'école maternelle, au sujet de la majoration de 25 % de l'indemnité de logement due par les Communes au personnel enseignant marié ou assimilé non logé, énuméré à l'article 2 du décret du 2 mai 1982.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder à Mme DAVID Elisabeth, non logée par la Commune, la majoration de l'indemnité de logement de 25 % correspondant à l'arrêté préfectoral en vigueur à compter du 01/09/90.
Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 615 du budget communal pour couvrir la dépense.

5. CONVENTION ENTRE L'ODPA ET LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a signé le 06/09/91 une convention avec l'ODPA (OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION ANIMALE). Le but de cet organisme départemental est de doter le VAR de refuges animaliers destinés aux animaux errants. Par cette convention, la Commune s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de cet office au niveau de 1 F 50 par habitant et par an.
L'ODPA demande aujourd'hui aux 20 Communes concernées une subvention exceptionnelle et unique de 3 506 F.
Cette somme permettrait de mener à bien la construction d'un nouveau refuge à CUERS.
Après discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

6. AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE (SALLE DE REUNION)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 janvier 1992 a arrêté le montant des participations journalières aux frais de fonctionnement de la salle des réunions et du dépôt de garantie en cas d'utilisation, par les associations ou les particuliers comme prévu au règlement de la salle polyvalente.

	Participation F	Dépôt de garantie
Réunion, vin d'honneur, loto, cinéma, concert, exposition...		
- associations locales (art 7 du règlt)	/	/
- associations extérieures (art 8 du règlt)	400	1000
Matinée ou soirée dansante		
- associations locales (art 7 du règlt)	/	1000
- associations extérieures (art 8 du règlt)	600	1000
Repas		
- associations et particuliers locaux (art 9 du règlt)	200	1000
- associations extérieures (art 9 du règlt)	600	1000
- particuliers étrangers à la commune (art 10 du règlt)	500	1000

Repas dansant		
- associations et particuliers locaux (art 9 du règlt)	300	1000
- associations extérieures (art 9 du règlt)	700	1000
- particuliers étrangers à la commune (art 10 du règlt)	600	1000

L'acquittement de cette participation implique néanmoins :
1. La remise en place du matériel.
2. Le nettoyage des tables.
3. Le balayage.
4. Le dépôt des détritus et bouteilles dans les containers.

CHRONIQUE MUNICIPALE

SEPT COMMUNES UTILISENT LA DECHETTERIE

A la décharge, l'activité est devenue très importante ; près de 50 tonnes enlevées chaque jour.
La déchetterie située sur la route menant de LA ROQUEBRUSSANNE à NEOULES connaît une activité qui va croissante.
C'était, il y a quelques années, une décharge un peu sauvage du fait qu'elle était ouverte aux quatre vents et pas très surveillée par la force des choses.
Depuis son agrandissement (quatre caissons au lieu de deux), elle a aussi été clôturée et, de ce fait, les décharges sont parfaitement contrôlées.
Il faut dire que l'activité y est devenue importante. Sept communes des environs viennent y décharger leurs bennes à ordures. Les quatre caissons y sont quotidiennement remplacés et si l'on tient compte que chacun d'eux peut contenir environ 12 tonnes, cela représente une quantité importante de déchets en tous genres absorbée par cette déchetterie.
Les particuliers peuvent aussi y déposer tout ce dont ils veulent se débarrasser. Cela va des déchets végétaux de leur propriété jusqu'aux monstres devenus inutilisables ou démodés. Il est à signaler que ces dépôts sont gratuits.
Il s'agit là d'une exploitation dont l'utilité est incontestable, et qui, bien gérée, entraîne un minimum de nuisances dans une zone située en dehors de toute zone d'habitation.

REMERCIEMENTS

M.GIOVANETTI vient d'offrir à la Commune un magnifique DRACENA qui orne désormais le hall de la salle polyvalente. Nous l'en remercions.

INFORMATION JURIDIQUE

L'A.G.F. (Assurance Générale de FRANCE) propose la tenue d'une réunion d'information, le jeudi 6 février 1992 à 18 H à la salle polyvalente, sur le thème suivant :
- transmission du patrimoine (succession)
Maître JOURNAUX, Notaire, répondra aux questions qui pourront être émises sur ce sujet. Cette conférence sera présentée par Mme Marie-France DOURET. A l'issue de cette réunion d'environ une heure, un apéritif sera offert par l'A.G.F. aux personnes présentes.

ELECTIONS : INFORMATIONS

Les élections régionales se dérouleront le dimanche 22 mars 1992.
Le nombre d'électeurs inscrits est de 924.
Cette élection est à la proportionnelle, donc ne comportera qu'un seul tour.
Le bureau de vote de STE-ANASTASIE sera dorénavant installé à la SALLE POLYVALENTE et non plus à la Mairie.
Les réunions électorales, organisées par les candidats qui en auront fait la demande,se tiendront toutes dans cette même salle polyvalente (salle de réunions).

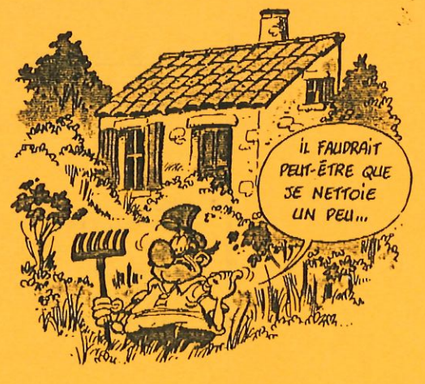

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 DECEMBRE 1991 AU 15 JANVIER 1992

- Achèvement du local annexe de la salle polyvalente par la pose des bordures de toiture et l'installation électrique intérieure.
Ce local permet ainsi aux organisateurs de manifestations de disposer sur place du matériel nécessaire, par exemple.
- Débroussaillage. Un important travail réalisé notamment le long de la rive droite de l'Issole.
- Divers travaux dans les écoles et le restaurant scolaire.

En deux ans, 54 arbres "d'essences nobles", selon un amoureux d'arboriculture, auront été plantés !

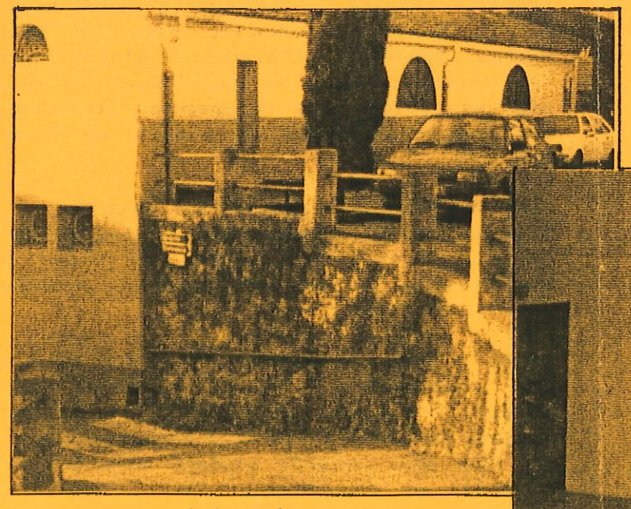

Une rampe a été fixée dans le prolongement du mur de l'église pour aider à grimper jusqu'à la Place St-Just.
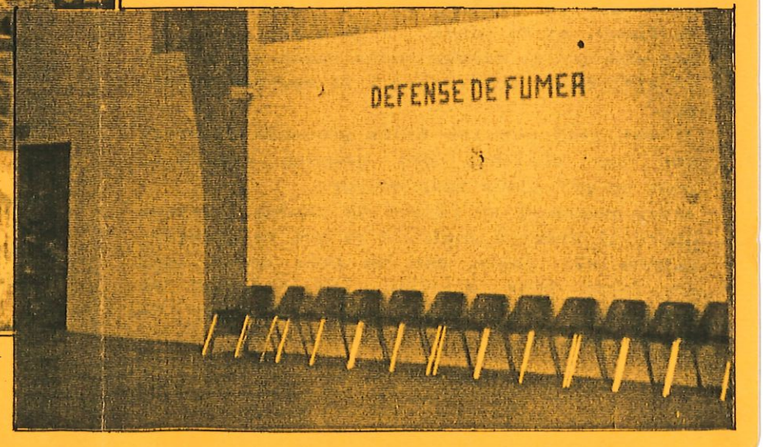
- Plantations d'arbres :
  * 10 tilleuls, noyers et frênes sur la parcelle délimitée par le terrain de football, la RD15 et la salle polyvalente ;
  * 4 platanes place de la Gare ;
  * 4 érables au Pré de la Font ;
  * 1 mûrier-platane à l'école primaire;
  * 4 cyprès au nouveau cimetière ;
  * 1 cyprès aux ateliers municipaux des Aires.
- Renforcement de la sonorisation de la salle polyvalente par l'installation de 2 puissants haut-parleurs.
- Achèvement des travaux de voirie dans le village et mise en place de la rampe Carrièra Rumpe Cuou (cette ruelle aura prochainement sa plaque).
Deux bornes en fonte (en attente de livraison) reliées par une chaîne remplaceront les anciennes barrières formant chicane à la Calade.
- DEFENSE DE FUMER. Inscription règlementaire peinte dans la grande salle du complexe sportif et culturel. Une manière de mettre en relief la contradiction entre sport et cigarette d'une part et .... respect de la propreté de la salle d'autre part.